



Procès-verbal n° 57 du 12 juin 2025
Conseil intercommunal des Services Industriels de Terre Sainte et Environs (SITSE)
Législature 2021 – 2026

Président du Conseil : M. Dirk Engels

Le Président ouvre la séance à 20h00 dans la salle de conférence des SDIS à Founex et souhaite chaleureusement la bienvenue à tous les membres de l'assemblée.

Le Président apporte une modification à l'ordre du jour et précise que le point 4 concerne le PV n° 56 et non le n° 55, en date du 07.11.2024, comme indiqué sur la convocation.

Ordre du jour :

Administration et but principal, épuration (11 communes)

1. Appel.
2. Mutations.
3. Assermentations.
4. Approbation du procès-verbal n° 56 du 7 novembre 2024.
5. Communications du bureau.
6. Communications du Comité de direction.
7. Elections statutaires :
 - a) Election du Président du Conseil Intercommunal
 - b) Election du Vice-président du Conseil intercommunal
 - c) Election de 2 scrutateurs et 2 scrutateurs suppléants
 - d) Election des membres à la commission de gestion (1 pers. par commune)
 - e) Election des membres à la commission des finances (1 pers. par commune).
8. Préavis n° 273/2025, relatif aux comptes 2024.
9. Préavis n° 269/2025, relatif à une demande de crédit de CHF 65'000.- TTC pour la protection contre les inondations et remplacement des automates dans la station de pompage de Coppet 1.
10. Préavis n° 270/2025, relatif à une demande de crédit de CHF 112'000.- TTC pour l'assainissement et l'amélioration des protocoles de communication et de sécurité entre l'administration, les stations de traitement de l'eau potable et usée (ESP/STEP) et les stations de pompage (STAPs).
11. Divers et propositions individuelles.

1^{er} but optionnel, Eau potable (9 communes)

12. Préavis n° 271/2025, relatif à une demande de crédit de CHF 94'000.- TTC pour l'extension du réseau de distribution d'eau potable et de défense incendie au chemin du Grand Pré à Coppet.
13. Préavis n° 274/2025, relatif à une demande de crédit de CHF 471'500.- TTC et de CHF 127'000.- TTC respectivement pour le remplacement de conduites d'eau potable et le remplacement d'une conduite d'eaux usées dans le cadre des travaux cantonaux prévus entre Chavannes-de-bogis et Chavannes-des-Bois le long de la RC7.
14. Préavis n° 277/2025, relatif à une demande de crédit de CHF 180'000.- TTC pour les prestations d'étude de la future interconnexion SITSE / REOGES.
15. Divers et propositions individuelles.

2^{ème} But optionnel, collecte et évacuation des EC/EU (9 communes)

16. Préavis n° 272/2025, relatif à une demande de crédit de CHF 52'700.- TTC pour la réfection d'un collecteur E.C. à la Grand'Rue à Founex.
17. Préavis n° 275/2025, relatif à une demande de crédit de CHF 126'886.- TTC pour le dépassement de crédit sur le préavis n° 191/2018 et le financement pour la suppression de 3 fosses de pompage d'eaux usées situées sur le territoire de Founex.
18. Divers et propositions individuelles.

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité

Administration et 1^{er} but principal : épuration (11 communes)

1. Appel

La secrétaire procède à l'appel. Sur 59 membres et 11 membres remplaçants convoqués, 41 membres sont présents.

- 21 membres sont excusés.
- 8 membres ne sont pas excusés. M. Stéphane borella, Chavannes-de-Bogis, M. Kareem Khan, Chavannes-de-Bogis, M. Yves Burger, Coppet, M. Alexandre Galletet, Founex, M. Michael Divià, Founex, M. Jack Sheldon, Mies, Mme Tatiana Varlamova, Tannay, Mme Magali Amiguet, La Rippe

Le quorum étant atteint et toutes les communes représentées, le Conseil peut valablement siéger.

2. Mutations

Démissions :

M. Dirk Engels annonce la démission de M. Guy Deriaz de la délégation fixe de la commune de Mies, Mme Clarisse Morgan de la commune de Mies pour laquelle la commune doit élire un ou une remplaçante et de Monsieur Richard Pariat de la commune de Crassier, pour qui la commune a proposé Monsieur Jean-Luc Richard comme remplaçant.

Admissions :

Il n'y a pas d'admission

Elections :

Il n'y a pas d'élection

3. Assermentations

Il n'y a pas d'assermentations car les 3 personnes à assermenter sont absentes

4. Approbation du procès-verbal n° 56 du 07.11.2024

La lecture de ce procès-verbal n'est pas demandée, les conseillers et conseillères l'ayant reçu par courriel.
Il est accepté tel que présenté, à l'unanimité

5. Communications du bureau

Madame Corinne Camilo quitte ses fonctions de secrétaire aux SITSE pour une retraite bien méritée à compter du 01.09.2025. Elle sera remplacée au secrétariat du Conseil intercommunal par madame Maud Genito, engagée aux SITSE depuis le 1^{er} mai 2025. La

Sont élus **membres de la Commission des finances** :

M. Jean-Marc Gambazzi	Commune de Bogis-Bossey
M. Bernard Vanderstraeten	Commune de Chavannes-de-Bogis
M. Roberto Ferro	Commune de Coppet
M. Cédric Aeschlimann	Commune de Crans
M. Christophe Kappeler	Commune de Crassier
Mme Nadine Ranieri	Commune de Founex
Vacant	Commune de la Rippe
M. Jean-Pierre Streit	Commune de Mies
M. Claus Hässig	Commune de Tannay
M. Norbert Kaltenrieder	Commune de Commugny
M. Jonathan Marc Bonello	Commune de Chavannes-des-Bois

8. Préavis n° 273/2025, relatif aux comptes 2024

La parole est donnée à M. Cédric Balmat, boursier, pour la présentation détaillée des comptes, qui relève les points suivants :

L'exercice comptable 2024 présenté, a été contrôlé par la Fiduciaire Heller SA, qui a observé que le préavis 257/2024 relatif à la maintenance décennale des équipements de la STEP d'un montant de CHF 220'000.- TTC prévoit une durée d'amortissement de 10 ans, ce qui est contraire aux prescriptions MCH2.

Les volumes d'eau potable distribués en 2024 ont diminué par rapport aux années précédentes, principalement en raison de la pluviométrie. Cette baisse impacte négativement les revenus des trois buts des SITSE.

Alors que les précipitations allègent le besoin de pompage de l'eau du lac et par la même occasion les dépenses en électricité de l'eau potable, c'est l'inverse qui se produit pour l'exploitation de la STEP qui doit faire face à une augmentation des eaux parasites à traiter.

La baisse des taux d'intérêts a permis de s'éloigner des prévisions budgétaires établies alors que les taux étaient largement plus élevés.

Les revenus de taxes d'introduction pour l'eau potable et les collecteurs sont les plus élevés de ces dernières années.

Comme budgété, la répartition des frais administratifs passe de 35% à 30% pour l'exploitation de la STEP, de 35% à 40% pour l'exploitation de l'eau potable et reste inchangée à 30% pour l'exploitation des collecteurs.

Les comptes sont divisés en 4 parties et des commentaires sur les principales variations de chaque but sont détaillées dans le préavis :

1. Frais administratifs

L'ensemble des frais administratifs des SITSE sont regroupés dans ce poste. Ils sont ensuite ventilés par imputation interne, y compris les frais du personnel dans les comptes 465 (30 % à la STEP, 30 % au réseau des collecteurs et 40 % au réseau de l'eau potable).

Les charges atteignent CHF 725'783.23, tandis que les charges budgétées étaient de CHF 769'100.-.

2. **Exploitation de la STEP (but principal)**

Les charges s'élèvent à CHF 4'589'182.81, tandis que les charges budgétées étaient de CHF 4'677'330.-.

Les revenus atteignent CHF 4'589'182.81, incluant un prélèvement de CHF 236'232.66 sur le fonds de réserve divers STEP. Le budget prévoyait un montant de CHF 4'677'330, incluant un prélèvement de CHF 156'330.- sur le fonds de réserve divers STEP.

3. **Exploitation de l'eau potable (1^{er} but optionnel)**

Les charges s'élèvent à CHF 3'942'288.30, incluant une attribution au fonds de réserve pour travaux futurs et divers de CHF 610'670.83, tandis que les charges budgétées étaient de CHF 3'834'740.-.

Les revenus atteignent CHF 3'942'288.30, pour un budget de CHF 3'834'740.- qui comprenait un prélèvement de CHF 361'740.- sur le fond de réserve.

4. **Exploitation du réseau des collecteurs (2^{ème} but optionnel)**

Les charges s'élèvent à CHF 1'737'253.32, y compris une attribution au fonds de réserve pour les travaux futurs des collecteurs de CHF 376'990.63 tandis que les charges budgétées étaient de CHF 1'435'330.-.

Les revenus s'élèvent à CHF 1'737'253.32. Le budget prévoyait des revenus de CHF 1'435'330.- dont un prélèvement de CHF 350'330.- sur le fonds de réserve.

La conclusion du rapport rédigé par la commission de gestion est lue par M. Marc Lüthi de la commune de Tannay.

La discussion est ouverte

Rien à signaler.

La parole n'étant pas demandée, le Président procède au vote à main levée.

Le préavis n° 273/2025 susmentionné est accepté à l'unanimité.

Monsieur Cédric Balmat est vivement remercié pour la qualité de son travail.

9. **Préavis n° 269/2025, relatif à une demande de crédit de CHF 62'500.- TTC pour la protection contre les inondations et remplacement des automates dans la station de pompage de Coppet 1**

Le Préavis est présenté par M. Stefan Breugelmans.

La station de pompage de Coppet, attenante à la plage des Rocailles à Coppet récolte les eaux claires de l'autoroute, de Chavannes Centre et une grande partie des eaux claires des communes de Commugny et Coppet. De plus, ce collecteur récupère le trop-plein d'eaux usées diluées et dégrillées de la STAP CO1 lors d'épisodes pluvieux intenses. Lors de ces épisodes pluvieux intenses, ce collecteur se met en charge le long du chemin des Bernodes jusqu'à l'exutoire dans le Léman, empêchant ainsi le fonctionnement du trop-plein de la STAP CO1.

Cela provoque un refoulement d'eaux claires sur le chemin des Bernodes et refoulement d'eaux usées dans la station de pompage et sur la plage des Rocailles.

Ces refoulements inondent les locaux de plusieurs dizaines de cm d'eaux usées et claires, salissant et impactant les installations techniques et électriques.

Le projet consiste à protéger les armoires électriques des inondations récurrentes, de l'humidité dans le local et de l'air vicié à l'origine de la corrosion des composants électriques. Une fois la protection en place, les équipements corrodés ou présentant des signes de faiblesse seront remplacés (automates, relais, switches et patch panels).

Cette protection sera réalisée par la création d'un mur de protection et la pose de batardeau à l'intérieur de l'ouvrage. La protection contre l'humidité et la corrosion dans les armoires électriques sera assurée par l'ajout d'un déshumidificateur et une mise en surpression des armoires électriques.

Une fois l'opération de sécurisation du local effectuée, les composants et équipements endommagés seront remplacés.

La conclusion du rapport rédigé par la commission des travaux est lue par M. Fabien van Beneden de la commune de Commugny.

La discussion est ouverte

Rien à signaler.

La parole n'étant pas demandée, le Président procède au vote à main levée.

Le préavis n° 269/2025 susmentionné est accepté à l'unanimité.

10. Préavis n° 270/2025, relatif à une demande de crédit de CHF 112'000.- TTC pour l'assainissement et l'amélioration des protocoles de communication et de sécurité entre l'administration, les stations de traitement de l'eau potable et usée (ESP/STEP) et les stations de pompage (STAPs).

Le Préavis est présenté par M. Stefan Breugelmans.

Les réseaux de fibres optiques (FO) de l'administration relient les serveurs informatiques, les stations de traitement d'eau potable (ESP), d'épuration (STEP) et de pompage (STAPs), assurant la gestion et la synchronisation des équipements. Deux réseaux FO ont été mis en place : un premier dans les années 2000, puis un second en 2013-2014, avec une structure complexe. Pour renforcer la cybersécurité, le réseau sécurisé BNS de Swisscom a été intégré en 2021.

Entre septembre et octobre 2024, des dysfonctionnements ont affecté ces réseaux, provoquant des pannes, une perte de visibilité sur certaines stations et des perturbations dans le traitement des eaux usées. Un incident a même interrompu pendant une semaine la production d'énergie pour le chauffage à distance d'un collègue.

Un groupe de travail a été formé pour analyser la situation. Bien que la cause exacte des problèmes reste inconnue, des actions sont envisagées pour fiabiliser le réseau, notamment par l'optimisation des protocoles de communication et la modernisation des équipements.

Le projet vise à moderniser et sécuriser l'ensemble du réseau de communication des SITSE. Deux axes principaux sont retenus :

1. **Remplacement des équipements obsolètes** : Tous les matériels informatiques âgés de plus de 10 ans seront remplacés par des équipements récents, adaptés aux environnements industriels. Les switches des huit stations de pompage de la STEP seront changés pour des modèles offrant une meilleure supervision, permettant un meilleur suivi des incidents réseau et facilitant le diagnostic.

2. **Optimisation du protocole de communication sécurisé** : Actuellement protégés par le réseau BNS de Swisscom, les SITSE subissent des contraintes liées aux mises à jour imposées. Le projet prévoit donc l'installation d'un système de communication interne, plus flexible, avec de nouveaux firewalls. Cette solution permettra une gestion autonome de la sécurité. Pour garantir la réussite de cette transition, les SITSE collaborent depuis deux ans avec un expert en informatique et cybersécurité.

La conclusion des rapports rédigés par la commission des finances est lue par M. Cédric Aeschlimann de la commune de Crans et celle des travaux est lue par Mme Sandrine Cuenot Bottari de la commune de Bogis-Bossey.

La discussion est ouverte

Monsieur Jean-Daniel Aubry de la commune de Crans demande de corriger l'amortissement de 15 ans à 5 ans sur le rapport.

Monsieur Hervé Mange de la commune de Founex aimerait en savoir plus sur l'environnement de gestion. Les serveurs sont-ils redondants. Quelle est notre situation et quels sont nos projets ? A-t-on un plan de maintenance ?

Monsieur Stefan Breugelmanns : Nous évoluons dans un environnement industriel, et la STEP reste une installation relativement récente. Pour sa conception et sa gestion automatisée, nous travaillons avec un prestataire spécialisé en automatisation, l'entreprise Amics, qui a réalisé l'ensemble du programme d'automatisation et prend également en charge toute la partie équipement liée aux automates.

La STEP fonctionne principalement avec des équipements Schneider, reconnus pour leur robustesse et leur fiabilité dans des environnements industriels exigeants, notamment en ce qui concerne les automates.

En matière de redondance, tous les automates et même les switchs disposent d'un stock de secours sur site. Les automates sont également préconfigurés avec leurs programmes à disposition, ce qui permet un remplacement rapide en cas de défaillance — par exemple, si un automate venait à griller, nous pourrions le remplacer immédiatement et recharger le programme sans délai. Ce dispositif s'est révélé très efficace.

Les serveurs, quant à eux, sont redondés sur plusieurs sites, garantissant une continuité de service. Une sauvegarde quotidienne est effectuée pour sécuriser l'ensemble des données serveurs.

Finalement, nous disposons d'une GMAO pour organiser et planifier l'entretien de tous les équipements de la STEP.

Monsieur Ivan Rueff de la commune de Crans : Concernant la première ligne budgétaire, les prestations effectuées au 31.12 ont-elles déjà été réglées ? La question est posée car, dans la commune de Crans, lorsqu'un préavis est présenté, c'est généralement pour demander des fonds, pas pour justifier des dépenses déjà engagées.

Stefan Breugelmanns : Oui, ces prestations ont bien été payées. En cas de panne comme celle que nous avons connue récemment, nous devons intervenir immédiatement pour établir un diagnostic. Cela représente plusieurs dizaines d'heures de travail, mobilisant trois corps de métier différents, uniquement pour identifier la panne et définir les actions à entreprendre. Dans ce genre de situation, une intervention a lieu en amont du préavis soumis au vote, car il est impératif d'agir rapidement.

La parole n'étant plus demandée, le Président procède au vote à main levée.

Le préavis n° 270/2025 susmentionné est accepté à l'unanimité.

11. Divers et propositions individuelles pour le but principal

Rien à signaler.

1^{er} but optionnel, Eau potable (9 communes)

12. Préavis n° 271/2025, relatif à une demande de crédit de CHF 94'000.- TTC pour l'extension du réseau de distribution d'eau potable et de défense incendie au chemin du Grand Pré à Coppet

Le Préavis est présenté par M. Stefan Breugelmans.

Le projet vise à étendre le réseau d'eau depuis la borne hydrante n°297 sur une distance d'environ 110 m à l'aide d'une conduite en polyéthylène. Une vanne sera posée au début du tronçon, et deux nouvelles bornes hydrantes seront installées, l'une remplaçant la n°297 et l'autre dans un lotissement, selon les exigences du SDIS-TS et de l'ECA. Les nouvelles constructions auront leurs propres raccordements, mais les travaux de fouilles privés restent à la charge des particuliers. Le tracé a été modifié pour éviter les conflits avec les aménagements paysagers et les bâtiments. Les conduites seront testées et désinfectées avant mise en service, et une servitude sera inscrite au registre foncier.

Le projet proposé permet de renforcer les conditions de défense incendie dans un secteur qui sera prochainement bâti, et donc d'y améliorer la sécurité contre le feu et les performances hydrauliques pour les futures habitations.

Le montant total des travaux est estimé sur la base d'offres récentes et de travaux similaires.

Concernant les procédures d'appel d'offres, les travaux de génie civil et d'appareillages feront l'objet d'une procédure sur invitation.

Ce projet sera soumis aux Autorités cantonales (OFCO et ECA) et sera donc subventionné par l'Etablissement Cantonal d'assurances (ECA). Le montant de la subvention reste à confirmer sur la base des offres rentrées.

Le montant de ce préavis n'influence pas significativement le budget de fonctionnement. Conformément au plan comptable MCH2, et s'agissant de conduites d'eau potable, le préavis sera amorti sur une durée de 60 ans.

La conclusion du rapport rédigé par la commission des travaux est lue par M. Gilbert Cherbuin de la commune de Coppet.

La discussion est ouverte :

Rien à signaler.

La parole n'étant pas demandée, le Président procède au vote à main levée.

Le préavis n° 271/2025 susmentionné est accepté à l'unanimité.

13. Préavis n° 274/2025, relatif à une demande de crédit de CHF 471'500.- TTC et de CHF 127'000.- TTC respectivement pour le remplacement de conduites d'eau potable et le remplacement d'une conduite d'eaux usées dans le cadre des travaux cantonaux prévus entre Chavannes-de-Bogis et Chavannes-des-Bois le long de la RC7

Le préavis est présenté par M. Stefan Breugelmans.

Secteur « Grands Champs »

Partie eau potable 471'500.-

Dans le cadre du PDDE 2025, le projet prévoit le remplacement de la conduite principale d'eau potable et de défense incendie par une nouvelle artère en polyéthylène de plus grande section sur 665 m, entre le réservoir des Battantes La Rippe et Chavannes-des-Bois. Ce remplacement vise à améliorer la performance hydraulique et la protection incendie. Des vannes seront placées aux points stratégiques, et la borne-hydrante n°627 sera remplacée. Les nouvelles conduites seront testées, rincées et désinfectées avant leur mise en service.

Partie eaux usées 127'000.-

Les eaux usées de la ferme « En Péguéy » sont actuellement évacuées par une conduite vétuste. Profitant des travaux sur la RC7, les SITSE prévoient de remplacer cette conduite par une nouvelle en polyéthylène sur 415 m. L'installation comprendra une chambre de contrôle avec purgeur d'air et deux chambres d'inspection. Les travaux seront réalisés en bordure des champs, dans le respect des sols. La nouvelle conduite sera d'abord raccordée à l'ancienne, avant un futur prolongement vers la station rénovée « STAP Manor », prévu dans un second temps.

Avant de réaliser ces travaux, une inspection de la conduite EU sous pression sera réalisée pour confirmer son état avant remplacement. Pour réaliser cette inspection, plusieurs sondages sont nécessaires.

Secteur « Champs de Toulouse »

Dans le cadre du PDDE, les SITSE prévoient de renforcer le réseau d'eau de Chavannes-des-Bois côté Sud-Ouest en posant une conduite principale en polyéthylène Ø 250 mm sur 290 m. Un bouclage supplémentaire sera réalisé sur le Chemin des Champs de Toulouse en Ø 160 mm pour améliorer la sécurité et les performances hydrauliques du secteur. Des vannes seront installées aux points clés. Les conduites seront testées, rincées et désinfectées avant leur mise en service.

Les travaux de génie civil seront intégrés à l'appel d'offres cantonal, permettant aux SITSE de profiter des mêmes conditions que le Canton. L'équipement sera attribué via un appel d'offres séparé, organisé par le bureau SH Ing. Le coût des travaux n'impacte pas significativement le budget de fonctionnement et sera amorti sur 60 ans selon les normes MCH2.

Globalement, ce chantier opportuniste permettra d'améliorer significativement les conditions hydrauliques de la zone de pression des Battantes et de remplacer une conduite de refoulement d'eaux usées en mauvais état.

La conclusion des rapports rédigés par la commission des travaux est lue par M. Fabien Van Beneden de la commune de Commugny et celle de la commission des finances est lue par M. Jean-Marc Gambazzi de la commune de Bogis-Bossey.

La discussion est ouverte :

Monsieur Jonathan Bonello Chavannes-des-Bois : Pourquoi la durée d'amortissement ne figure-t-elle plus dans les conclusions des préavis.

Monsieur Cédric Balmat : Avec MCH2, une différence majeure concerne les amortissements : ils ne sont plus présentés comme un maximum, mais comme un montant fixe, sans aucune marge de manœuvre. Il nous a été signalé que cette information ne devait plus apparaître dans les conclusions, mais plutôt être intégrée dans le corps du texte du préavis, précisément parce qu'il n'y a désormais plus aucune liberté sur ce point. Cette remarque nous a été faite car nous n'avions pas correctement pris en compte ce changement introduit par MCH2. En conséquence, la durée d'amortissement fixe a été retirée des conclusions, mais elle figure désormais dans le corps du préavis.

La parole n'étant plus demandée, le Président procède au vote à main levée.

Le préavis n° 274/2025 susmentionné est accepté à l'unanimité.

14. Préavis n° 277/2025, relatif à une demande de crédit de CHF 180'000.- TTC pour les prestations d'étude de la future interconnexion SITSE / REOGES

Le préavis est présenté par M. Stefan Beugelmans

Description de projet : Phase 1

Dans le cadre du PDDE et d'un partenariat entre les SITSE et la REOGES, une nouvelle conduite d'eau potable DN 400 sera réalisée entre la station de Balessert (Founex) et le réservoir de Longchamp (Grilly, France). Cette interconnexion renforcera l'alimentation du Pays de Gex jusqu'à 12'000 m³/jour et améliorera la défense incendie du secteur des Battantes, avec des gains de pression notables à Chavannes-des-Bois, Crassier et au Centre Manor.

Le projet comprend :

- Un nouveau local de pompage à Balessert avec 4 pompes et équipement de régulation.
- Une conduite de 1'550 m incluant plusieurs traversées techniques (autoroute, route, rivière).
- Des matériaux adaptés : par exemple fonte ductile en fouille et PE pour les forages.
- Une chambre de liaison avec régulation de pression à Margocin.
- Le remplacement de la conduite vétuste entre Chavannes-de-Bogis et Chavannes-des-Bois par une nouvelle en PE Ø 250, pour améliorer encore l'hydraulique locale.

L'ensemble vise à sécuriser l'alimentation en eau, renforcer la défense incendie et accroître la résilience du réseau en cas de crise.

Le projet d'étude se déroule en plusieurs étapes clés :

- Collecte de données : Regroupement des informations et documentation existante.
- Avant-projet (SIA 31) : Définition des tracés, choix des matériaux, variantes et partenaires.
- Travaux géométriques : Relevés topographiques et établissement du profil en long du tracé.
- Etude géotechnique : Analyse du sol pour les ouvrages spéciaux et la station de pompage, avec sondages nécessaires.

- Projet détaillé : finalisation des plans pour les fouilles, conduites, STAP et chambre de liaison, en vue de soumission aux autorités (canton et OFROU).
- Demande d'autorisation (SIA 33) : Constitution des dossiers pour enquête publique et approbation officielle.
- Coordination : Suivi du projet avec tous les acteurs impliqués (SITSE, REOGES, autorités, entreprises), y compris pour garantir la conformité sanitaire côté français.

L'ensemble vise à encadrer la conception technique, réglementaire et partenariale du projet.

Le coût estimé du projet sur le territoire suisse s'élève à CHF 3'050'000.– HT, avec des honoraires d'ingénierie pour la phase d'étude de CHF 180'000.– (objet du présent préavis) basés sur des offres réelles. Le projet pourra bénéficier d'une subvention de l'ECA jusqu'à 20 %. Le financement sera réparti jusqu'à 31 % à charge des SITSE pour les ouvrages communs, et à 100 % pour les ouvrages spécifiques aux SITSE. L'amortissement, conforme aux normes MCH2, débutera à la mise en service : 60 ans pour les conduites et 40 ans pour les ouvrages.

La conclusion des rapports rédigés par la commission des travaux est lue par M. Gilbert Cherbuin de la commune de Coppet et celle de la commission des finances est lue par M. Bernard Vanderstraeten de la commune de Chavannes-de-Bogis.

La discussion est ouverte :

Monsieur Silvio Müller de la commune de Founex : Ne pourrait-on pas utiliser l'eau du lac de Divonne en cas d'incendie ?

Monsieur Stefan Breugelmans : Je ne connais pas en détail le fonctionnement hydraulique du lac de Divonne, mais il faut bien comprendre que l'interconnexion actuelle avec le réseau français permet un véritable plan de charge. Concrètement, cela signifie que, grâce à la gravité, on augmente la pression statique de 3 bars sans avoir besoin de pompes ni d'apport énergétique supplémentaire pour alimenter notre réseau de distribution.

Par ailleurs, en ce qui concerne la défense incendie, celle-ci repose sur des bornes hydrantes raccordées au réseau d'eau potable. Or, l'eau du lac de Divonne n'est pas potable. Pour pouvoir l'utiliser, il faudrait d'abord la traiter, puis la mettre sous pression, ce qui impliquerait des installations lourdes et coûteuses.

En cas de crise majeure, même si ce n'est pas explicitement prévu dans la convention actuelle, l'interconnexion avec un réservoir d'eau potable côté français constitue déjà un secours potentiel pour alimenter notre réseau en situation d'urgence.

La parole n'étant plus demandée, le Président procède au vote à main levée.

Le préavis n° 277/2025 susmentionné est accepté à l'unanimité

15. Divers et propositions individuelles pour le 1^{er} but optionnel, Eau potable (9 communes)

Question de Monsieur Fabien Van Beneden sur le manque de visibilité des analyses d'eau sur notre site internet.

Monsieur Stefan Breugelmans : La qualité de l'eau distribuée fait l'objet d'un suivi réglementaire strict, avec l'obligation de publier au moins une fois par an un résumé des résultats. Cette information est disponible dans le rapport de gestion ou sur le site internet, désormais mis à jour avec les données 2024.

Les analyses suivent un protocole défini par le canton, incluant :

- la provenance de l'eau,
- les contrôles sanitaires de l'autocontrôle,
- un minimum de 25 prélèvements par an (50 réalisés en 2024, dont ceux de La Rippe),
- ainsi que 4 prélèvements aléatoires de l'OFCO.

Les paramètres analysés couvrent :

1. la bactériologie,
2. les aspects physico-chimiques,
3. les micropolluants.

En ce qui concerne le CVM, cette molécule n'est pas quantifiée. Nous allons toutefois voir si nous pouvons l'inclure lors d'une prochaine campagne sur les micropolluants.

Enfin, pour améliorer la transparence, un résumé sera inclus dans la newsletter, et une mention sera ajoutée sur le site indiquant que l'ensemble des analyses est disponible sur demande.

2ème but optionnel, Collecteurs EC/EU (9 communes)

16. Préavis n° 272/2025, relatif à une demande de crédit de CHF 52'700.- TTC pour la réfection d'un collecteur E.C. à la Grand'Rue à Founex

Le préavis est présenté par M. Stefan Breugelmans.

La réfection du collecteur existant a été décidée après une inspection par caméra qui a révélé de nombreuses fissures et des dégâts structurels importants, nécessitant une reconstruction complète. Lors de l'étude, il a été constaté que la capacité actuelle du collecteur ne présente aucune réserve, ce qui a conduit à augmenter son diamètre, passant de 250 mm à 315 mm, puis à 350 mm. Après comparaison entre le gainage et la reconstruction classique, il a été choisi d'opter pour la reconstruction classique avec des travaux de génie civil. Le coût total de ces travaux s'élève à CHF 52 700 TTC. Les honoraires d'ingénieurs couvrent toutes les prestations nécessaires pour la réalisation des plans, le suivi des travaux, et les aspects géométriques. Enfin, ce préavis n'a pas d'impact significatif sur le budget de fonctionnement, et, conformément aux normes MCH2, il sera amorti sur 60 ans, étant donné qu'il concerne une conduite d'évacuation d'eau.

La conclusion du rapport rédigé par la commission des travaux est lue par Mme Sandrine Cuenot Bottari de la commune de Bogis-Bossey.

La discussion est ouverte :

Rien à signaler.

La parole n'étant pas demandée, le Président procède au vote à main levée.

Le préavis n° 272/2025 susmentionné est accepté à l'unanimité.

17. Préavis n° 275/2025, relatif à une demande de crédit de CHF 126'886.- TTC pour le dépassement de crédit sur le préavis n° 191/2018 et le financement pour la suppression de 3 fosses de pompage d'eaux usées situées sur le territoire de Founex

Le préavis est présenté par M. Stefan Breugelmans.

Le nouveau collecteur communal le long de la RC1, mis en service en mars 2022, a permis de raccorder progressivement toutes les parcelles privées situées en bordure du lac jusqu'en décembre 2024, ce qui a conduit à l'arrêt définitif du système Vacuflow en mars 2025. Dans le cadre du préavis n° 191/2018, les SITSE et leurs mandataires ont rencontré les propriétaires pour les informer, étudier les adaptations nécessaires et leur présenter les options techniques, tout en prenant en charge plusieurs coûts pour faciliter leur raccordement. Les travaux ont rencontré des difficultés, notamment des conflits avec des conduites Swisscom, la présence de roche dure (molasse) nécessitant des sondages supplémentaires, des déviations de tracé, des traversées de route additionnelles, ainsi que des retards. Les travaux ont débuté plus de quatre ans après l'approbation du préavis, soit après la pandémie de COVID-19, le début de la guerre en Ukraine, et la montée de l'inflation.

Ces éléments ont conduit à un dépassement budgétaire par rapport au préavis voté en 2018.

Par ailleurs, pour rationaliser la gestion, trois stations de pompage situées dans le périmètre des travaux ont été désaffectées, avec la mise hors service des fosses de pompage, la transformation des regards en chambres de visite, et des fouilles pour raccorder les réseaux. Le dépassement de crédit total s'élève à CHF 126'886.- TTC, réparti entre les travaux sur la route Suisse et ceux liés aux stations de pompage. Enfin, ce préavis sera amorti sur 30 ans, conformément à celui relatif à la gestion des stations de pompage.

La conclusion des rapports rédigés par la commission des travaux est lue par M. Gilbert Cherbuin de la commune de Coppet et celle de la commission des finances est lue par M. Cédric Aeschlimann de la commune de Crans.

La discussion est ouverte :

Rien à signaler.

La parole n'étant pas demandée, le Président procède au vote à main levée.

Le préavis n° 275/2025 susmentionné est accepté à l'unanimité.

18. Divers et propositions individuelles pour le 2^{ème} but optionnel, collecteurs EC/EU (9 communes)

Monsieur Jean-Marc Gambazzi de la commune de Bogis-Bossey souhaite remercier le Président du Codir pour avoir mentionné les journées portes ouvertes des SDIS. En tant que membre de la commission intercommunale du feu, il tient à nous informer que ces journées auront lieu les 20 et 21 juin, à l'occasion des 20 ans de la caserne des pompiers et des SITSE.

Ce sera également l'occasion d'inaugurer une nouvelle bannière, qui sera remise aux pompiers de Terre-Sainte.

Un repas de soutien est prévu le vendredi soir, et il invite chaleureusement celles et ceux qui ne se sont pas encore inscrits à le faire rapidement.

Pour terminer, M. Dirk Engels clôt la séance à 22h05 et invite les conseillers à partager un apéritif.

Pour le Conseil intercommunal des SITSE :

Le Président

La secrétaire



Dirk Engels

Corinne Camilo

Founex, le 11 juillet 2025/cc